PCAET
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

BILAN
DE LA CONCERTATION

Description du document

Cette synthèse retrace l'intégralité des mesures de concertation mises en place dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCAET. Elle comprend notamment les articles de presse, les publications Facebook, les ateliers mis en place,...

CAMPAGNES de l'ARTOIS Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND 62810 AVESNES-LE-COMTE
03. 21. 220. 200 - PCAET@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

V2R INGÉNIERIE & ENVIRONNEMENT

letm associés

SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION....3
CONTEXTE....4
1. Qu'est ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?....4
2. Présentation du territoire....5
3. Le Plan Climat Air Énergie des Campagnes de l'Artois....6
LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION....8
1. Réglementation....8
PROCÉDURE ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS....10
1. La concertation préalable....10
2. La concertation....13
3. Détail des différents ateliers de concertation....13
Séminaire de lancement....13
Semaine du développement durable....14
Réunion de lancement....14
Réunion thématiques....15
Ateliers Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)....16
Réunion de clôture....16
Ateliers des synergies....16
4. Outils et supports d'information du public....18
CONCLUSION....20
ANNEXES....21

INTRODUCTION

Par délibération du 14 Septembre 2017 la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a prescrit l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) conformément à l'article L229-26 du code de l'Environnement et de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 Août 2015.

Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.122-19 du code l'environnement et ont été précisées dans la délibération N°14-09-2017/ N°164.

La concertation a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET et à fait l'office d'une démarche de concertation préalable, selon l'article L121-15-1 du code de l'Environnement.

Cette concertation s'est déroulé sous l'égide d'un garant de la CNDP (L. 121-16-1) par délibération en date du 18 Juillet 2019. Celle-ci a permis de toucher l'ensemble du territoire afin de veiller à la participation des citoyens dans le processus d'élaboration du PCAET.

Le présent bilan de concertation se compose comme suit :

- une première partie sur le contexte territorial
- une deuxième partie rappelant les principes de la concertation
- une troisième partie rappelant la procédure du PCAET des Campagnes de l'Artois
- une dernière partie exposant la procédure et le déroulement de la concertation

La concertation s'est inscrite dans la volonté d'informer le public engagé et soucieux de participer à la construction du projet.

CONTEXTE

En cohérence avec ses engagements internationaux et européens en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, la France a développé des politiques dont les ambitions croissantes ont été inscrites dans les lois successives, notamment la loi POPE en 2005, les lois « Grenelle 1 et 2 » en 2009 et 2010, et dernièrement la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Afin d'atteindre ces objectifs , la loi TECV développe une stratégie aussi bien au niveau national qu'au niveau territorial notamment avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, qui ont pour obligation d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

En adoptant la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le législateur a souhaité mettre les collectivités territoriales au cœur de la politique de lutte contre les changements climatiques.

1. Qu'est ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche territoriale de Développement Durable à la fois stratégique et opérationnelle. Le PCAET signifie :

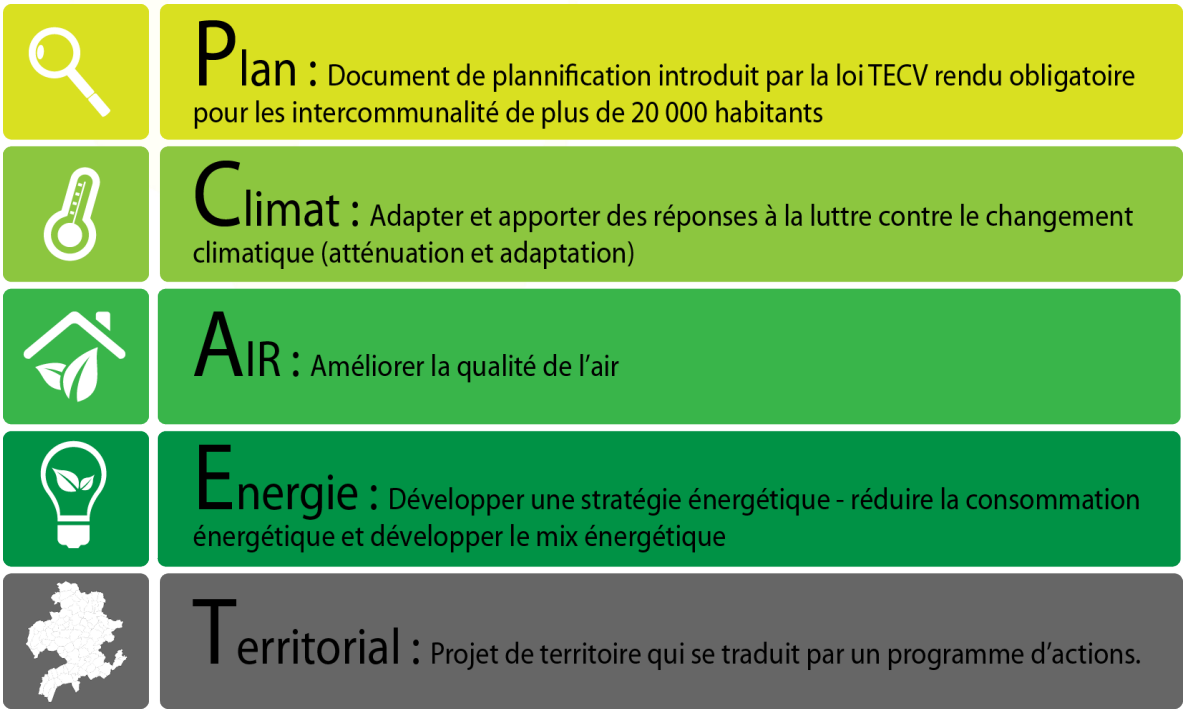

Figure 1: Qu'est ce que le Plan Climat Air Energie Territorial

Les objectifs du PCAET portent à minima sur :

- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La réduction des émissions de GES
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...)
- La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques L'adaptation au changement climatique

2. Présentation du territoire

Aujourd'hui le territoire est constitué de 96 communes, regroupant 34 000 habitants en 2017. Située entre Arras (Pas-de-Calais), Béthune (Pas-de-Calais), Bapaume (Pas-de-Calais), Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) et Doullens (Somme), l'intercommunalité joue le rôle d'interface entre ces agglomérations.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est un vaste territoire rural multipolarisé. La répartition spatiale des Communes explique en partie sa ruralité, les Communes étant assez éloignées les unes des autres. Il n'y a que peu de tissu urbain continu entre les communes du territoire.

Outre cette répartition spatiale, le faible nombre d'habitants explique également son caractère rural.

L'intercommunalité concentre 34 000 habitants pour 96 communes, soit une population moyenne théorique de 354 habitants par commune.

La plus grande commune est Avesnes-le-Comte qui regroupe 2006 habitants en 2014, et la plus petite Grincourt-lès-Pas avec 42 habitants en 2014 (INSEE, 2014) . La densité

moyenne est de 60,6 habitants / km² sur l'ensemble du territoire communautaire. Ce taux est beaucoup plus faible que le taux départemental (220,7 habitants / km² sur la même période, en 2014).

Malgré le caractère rural du territoire, la population ne cesse d'augmenter depuis 1999 avec une évolution moyenne de +0,4% par an entre 2009 et 2014.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois se situe en Région Hauts de France, dans le Département du Pas-de-Calais.

En effet, le territoire se situe à la périphérie immédiate de la ville d'Arras, Préfecture du Pas-de-Calais et pôle urbain d'importance régionale, voire nationale. En effet, Arras est au cœur du triangle formé par les capitales de Paris, Londres, Bruxelles, et bénéficie donc d'une situation géographique stratégique.

Arras est desservie par l'A1 et l'A26, deux axes autoroutiers qui assurent les liaisons entre Paris et Lille (l'A1), et entre Reims et Calais (l'A26).

Le territoire des Campagnes de l'Artois constitue donc une périphérie résidentielle du bassin d'emplois d'Arras et de Douai-Lens (bassin minier).

Ce territoire a su conserver un cadre de vie rural, verdoyant et agréable, malgré une attractivité très marquée en raison des phénomènes de périurbanisation, encore visibles actuellement.

3. Le Plan Climat Air Énergie des Campagnes de l'Artois

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, au titre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV).

Conscients de la nécessité d'agir collectivement face aux changements climatiques, les élus de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ont décidé par délibération du conseil communautaire du 14 Septembre 2017 (délibération en annexe 1) de lancer l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. L'élaboration du PCAET est réalisé sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, soit sur les 96 Communes (Annexe 2 : Carte du périmètre de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois).

La réalisation du PCAET constitue pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois une suite logique à l'engagement mené envers un développement durable du territoire, et un intérêt pour la préservation et la valorisation du patrimoine rural et environnemental ;

LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

1. Réglementation

Selon l'article R.229-53 du code de l'Environnement il est précisé que :

« la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation [...] »

En effet, dans la délibération N°14-09-2017/ N°164 il est fait mention de la procédure de concertation qui suit :

« A cette fin, il est proposé que les modalités de concertation soient ainsi fixées :

- *Information dans la presse locale,*
- *Information dans le magazine communautaire,*
- *Rubrique spécifique au PCAET sur le site internet de la Communauté de Communes permettant un accès aux éléments du dossier (diagnostic, projet de PCAET),*
- *Mise en place d'une adresse mail dédiée permettant au grand public d'adresser ses remarques,*
- *Toutes autres modalités de concertation qui s'avéreraient nécessaires dans le cadre de l'élaboration du document. »*

Ces différentes modalités ont été mises en place durant toutes les phases d'élaboration du PCAET et ont permis de toucher et de consulter l'ensemble des parties prenantes.

La concertation préalable

Pour rappel, selon l'article L121-15-1 du code de l'environnement les PCAET rentre dans le champ d'application de la concertation préalable depuis le 1er janvier 2017, et dans le champ d'application du droit d'initiative car ils sont soumis à une évaluation environnementale systématique *(décret du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans, et programmes)*.

En effet, *« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme,des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pou*

un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. »

PROCÉDURE ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

1. La concertation préalable

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a été informée officiellement par les services de l'Etat (DDTM et DREAL) début Avril 2019, de la mise en place de nouvelles dispositions concernant la concertation préalable dans le cadre des PCAET. La collectivité, par manque de visibilité sur le sujet a souhaité opter pour l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Par lettre en date du 22 Juillet 2019, Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a saisi la CNDP pour demander la désignation d'un garant, en application de l'article L121.17, selon les modalités de l'article L.121-16-1 du code de l'environnement.

Dans le contexte d'une saisine volontaire comme celle du PCAET de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le garant de la concertation a eu pour but de s'assurer que la concertation mise en place a permis d'associer les citoyens concernés par le projet à la formation de la décision :

- Par l'information des publics (riverains, usagers, …) dans un périmètre à fixer cohérent avec les objectifs et impacts du projet (au travers d'un dossier qui présente le projet, ses enjeux et objectifs et ses modalités et impacts),
- Par la consultation de ces publics au travers de dispositifs participatifs adaptés, qui leur permettent de donner leur avis, d'approfondir certains sujets (d'opportunité ou d'impact, en particulier), voire de formuler des propositions au maître d'ouvrage, qu'il peut évaluer pour améliorer la décision, le cas échéant.

Durée de la concertation :

Cette phase de concertation s'est déroulée du 17 octobre au 5 décembre 2019 (soit 7 semaines) par le biais de plusieurs documents de communication et d'information (articles numériques, articles de journal,..), et de 6 événements publics qui sont :

- Journée de sensibilisation et d'information (semaine du développement durable)
- Réunion publique de lancement
- Séminaire
- Ateliers thématiques

- Ateliers TEPOS
- Réunion de clôture

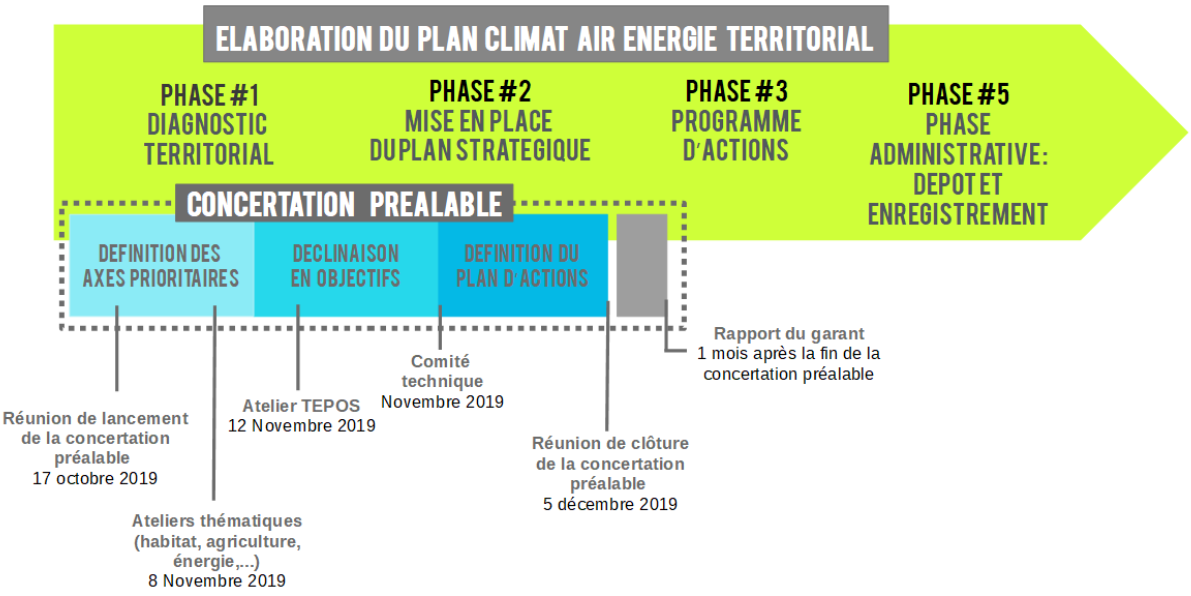

La journée de sensibilisation à pu rassemblée plus de 500 personnes. Les autres événements ont rassemblés quand à eux 119 participants.

L'objet du débat :

Les questions à débattre, entre autres, sont :

- Quels sont les enjeux liés à l'air, au climat et à l'énergie spécifiques à notre territoire ?
- Quels objectifs se fixer pour atténuer le changement climatique?
- Quelles actions concrètes mettre en œuvre pour y répondre ?
- Quels moyens prévoir pour les mener à bien ?

Comment les acteurs ont pu participer ?

Tout au long de la procédure d'élaboration du Plan Climat, des observations et des propositions ont pu être adressées à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois via les différents outils et supports mis en place dans le cadre du PCAET.

Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation préalable, un bilan de la concertation a donc été établi par le garant.

Ce Bilan, ainsi que les éléments tirés de la concertation préalable que l'intercommunalité a jugé contributifs, ont été pris en compte dans l'élaboration du Plan Climat.

Le bilan de la concertation préalable a été rendu le 5 Janvier 2020 par Madame Nathalie DURAND.

2. La concertation

Au-delà du calendrier et de la programmation consacré à la concertation préalable, la collectivité a pour volonté de co-construire le PCAET avec l'ensemble des forces vives du territoire. C'est en effet pour cette raison que l'intercommunalité a missionné un bureau d'études réservé à la communication et à la concertation pour mener à bien cette mission. Au-delà de la concertation préalable (obligatoire), la concertation du public a également été réalisée durant la suite du PCAET, afin de mobiliser les acteurs du territoire.

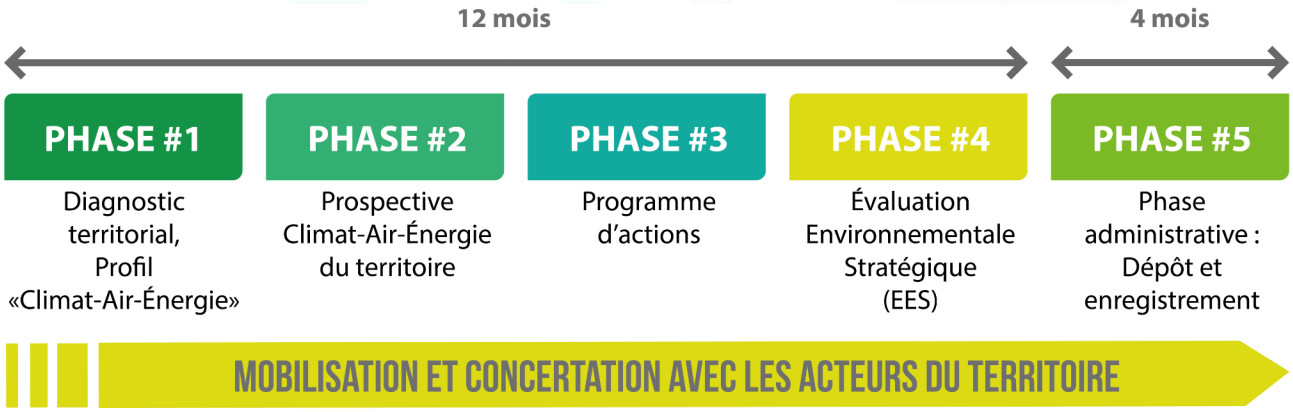

Figure 2: Harmonisation de la concertation et des étapes du PCAET

3. Détail des différents ateliers de concertation

Séminaire de lancement

Date : le 8 Octobre 2019

Objet de la réunion :

A l'occasion du lancement de la concertation préalable, un séminaire a été organisé lors de la semaine du développement durable afin d'entamer la phase de concertation et de poser le cadre de la démarche.

Cet atelier a été organisé sur une journée.

Une première partie « séminaire de lancement » (matin) a permis l'intervention d'experts air et énergie, suivi d'une synthèse du diagnostic sur le territoire ;

Une seconde partie (après-midi) s'est déroulée autour d'un atelier de réflexion :
- Thématique 1 : Énergie et Aménagement du territoire
- Thématique 2 : Modes de production et de consommation durable
- Thématique 3 : Qualité de l'air et adaptation

Nombre de participants : 27 participants à la réunion de lancement

Semaine du développement durable

Date : le 12 Octobre 2019

Objet de la réunion :

la 1ére édition de la semaine du développement durable "PASSEZ AU DURABLE » à été organisée dans la cadre du PCAET. Cette semaine s'est déroulée du 7 au 12 Octobre 2019. Durant celle-ci, différentes actions ont été menées sur l'ensemble du territoire dont un temps fort réalisé le 12 Octobre. L'objectif de cette semaine a été de sensibiliser les différents publics (collectivités, scolaires, grand public, associations, entreprises…) aux problématiques et enjeux du PCAET et du développement durable. Pour cela un stand à été réalisé pour informer sur le PCAET et ainsi donner la possibilité aux participants d'échanger sur le Plan Climat. De plus un questionnaire a été distribué afin de recueillir les avis sur, dans un premier temps, le salon puis sur le PCAET.

Nombre de participants : 500 participants se sont rendus à la journée « PASSEZ AU DURABLE »

Réunion de lancement

Date : le 17 Octobre 2019

Objet de la réunion : cette réunion avait pour objectif de lancer la démarche de concertation préalable. L'intervention de la garante a permis d'expliquer le contexte, la démarche et les missions de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). De plus cette réunion de lancement avait pour finalité de présenter les principes du PCAET et les premiers éléments de diagnostic.

Nombre de participants : 24 participants à la réunion de lancement

Réunion thématiques

Date : le 8 Novembre 2019

Objet de la réunion : Sur la base du rendu des tables rondes du séminaire du 8 octobre 2019 des ateliers ont été organisés avec les acteurs et les élus par secteurs d'activités afin d'**apporter de la matière** au projet et de susciter des avis, des questionnements et des propositions.

4 ateliers ont donc été proposés :

2 ateliers en parallèle
- Ateliers 1 : cibles = entreprises du territoire dont entreprises du transport
o Intitulé : Mobilité durable – déchets
- Ateliers 2 : cibles = associations et grand public
o Intitulé : Santé, qualité de l'air – Consommation durables

2 ateliers en parallèle
- Ateliers 3 : cibles = entreprises du bâtiments, artisans et secteur habitat
o Intitulé : Habitat et urbanisme durable
- Ateliers 4 : cibles = agriculteurs et autres activités agricoles et sylvicoles
o Intitulé : Risques naturels, biodiversité, pratiques durable et bio carburants

Nombre de participants : 28 participants à la réunion thématique

Ateliers Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)

Date:le 12 Novembre 2019

Objet de la réunion : A partir des éléments de diagnostic, il s'agissait de co-construire une stratégie permettant à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'atteindre les objectifs de Territoire à Energie Positive.

L'outil « Destination TEPOS » a permis lors d'un atelier, de définir une vision commune et une stratégie énergétique territoriale.

Destination TEPOS est une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plans d'action énergie sur les territoires.

Nombre de participants :12 participants à la réunion TEPOS

Réunion de clôture

Date : le 5 Décembre 2019

Objet de la réunion :

L'objectif de ce dernier atelier de clôture était de définir ensemble des propositions d'actions émanant des réflexions menées et des ambitions définies durant les temps de concertation préalable précédents.
Le but était donc de confronter les idées et les visions de chacun par le biais d'actions concrètes et propres au territoire.

Nombre de participants : 28 participants à la réunion de clôture de la concertation préalable

Ateliers des synergies

Date : le 25 et 27 Novembre 2020

Objet de la réunion : Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air-Énergie Territorial, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place des ateliers dit « des synergies » afin d'explorer les interactions entre les différents acteurs et initiatives du territoire déjà en place. Ces ateliers ont été l'occasion d'identifier de potentielles opportunités de collaboration et de s'engager à nos côtés pour le climat.

Pour cela 4 ateliers ont été réalisés :

- Ateliers 1 : **Mobilité durable**
Cibles = entreprises du territoire dont entreprises du transport
- Ateliers 2 : **Alimentation et consommation**
Cibles = associations, grand public, département, collèges
- Ateliers 3 : **Habitat et urbanisme durable**
Cibles = entreprises du bâtiments, artisans et secteur habitat
- Ateliers 4 : **Agriculture durable et gestion des espaces**
Cibles = agriculteurs et autres activités agricoles et sylvicoles

Nombre de participants :78 participants aux ateliers des synergies (en visioconférence)

4. Outils et supports d'information du public

Consciente de l'importance d'informer de manière permanente la population sur ce projet de territoire, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place de nombreux articles d'information à destination de la population.

La création d'une page internet dédiée à l'élaboration du document :

La Communauté de Communes des Campagnes l'Artois a mis en place une page internet dédiée à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. La création de cette page a été réalisée sur la page internet de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : www.campagnesartois.fr.

Cette page internet est régulièrement alimentée pour tenir informé la population de la procédure d'élaboration.

La création d'une adresse mail dédiée :

L'adresse mail dédiée au PCAET nommée planclimat@campagnesartois.fr a été créée afin de pouvoir répondre aux questionnements des différents acteurs et ainsi recueillir leur point de vue et leurs idées. Elle est également l'adresse de contact administrative pour le suivi du dossier.

Les cahiers d'acteurs :

Ce moyen d'expression permet à des acteurs du débat tels que les associations, les collectifs d'associations ou d'élus, les organismes consulaires, les collectivités territoriales, un artisan, une entreprise, etc. de pouvoir apporter leurs remarques et conseils sur le PCAET.

Il est possible de soumettre un cahier d'acteur par l'intermédiaire du site de la concertation ou en l'adressant directement à l'adresse mail citée ci-dessus.

Des outils de communication divers :

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois dispose de nombreux moyens de communication internes qui sont utilisés afin de déployer l'information auprès de tous les publics. De plus une large communication sur d'autres supports a pu être réalisée sur l'ensemble du territoire, à savoir :

- Articles instant com' hebdomadaire (Cf : Annexe 3),
- Articles page Facebook (Cf : Annexe 4),
- Article compte Instagram,
- Distribution de flyers,
- ...

CONCLUSION

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies ci-dessus ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du PCAET. La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs dans le processus d'élaboration et ce, par tous les moyens de communication possibles. De plus, elle a permis de mettre en débat le projet de PCAET. A savoir :

- De comprendre et mieux connaître les enjeux en matière de transition énergétique et climatique.
- D'apporter des éléments constructifs au projet.

Cette phase de concertation, a démontré des axes de convergences notamment la rénovation des bâtiments, les éco-matériaux, le photovoltaïque, la gestion de l'eau et des divergences principalement sur les pratiques agricoles, la méthanisation. Sur la mobilité, les déchets, l'eau et l'air, le débat a porté à la fois sur des axes de convergence et divergence mais également sur la nécessité d'expertise complémentaire qui ont été repris dans le projet de PCAET.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération de prescription du Plan Climat Air Énergie Territorial

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 septembre 2017

L'an 2017 et le 14 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, Président, s'est réuni en salle Danielle Mitterrand à Avesnes-le-Comte, sur convocation du 8 septembre 2017.

Date de la convocation : 8 septembre 2017

Date d'affichage : 8 septembre 2017

Délibération N° 14-09-2017 / N°164

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales
26 SEP. 2017
ARRIVÉE

Etaient présents les membres en exercice : 84

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 13

Membres votants : 104

Absents : Yann Desaulty, Aline Longbien, Hugues Legoux, Sébastien Henquenet, Edouard Hautecoeur, Bernard Bottin, Eric Caron, Henri Cuvillier, Michel Petit

Absents suppléés : Daniel Bouttemy supplée par Marie-Angèle Lefetz, Patrick Dekeyser suppléé par Jean-Jacques Mercier, Gérard Dubois suppléé par Mauricette Delannoy, Christiane Déplanques suppléé par Estelle Vaillant, Pierre Barrois supplée par René Soulisse, Alain Traisnel supplée par Grégory Blandin, Pierre Guillemant suppléé par Pascal Legrand,

Absents excusés : Maurice Soyez, Régis Taffin, Chantal Dufresne, Thierry Mouret

Absents ayant donné procuration : Thierry François ayant donné procuration à Freddy Leroy, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Christian Hutin, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Denise Tetelin, David Godart ayant donné procuration à Henri Debeaumont, Christophe Cuisinier ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean Monchy ayant donné procuration à Pierrette Duez, Daniel Vahé ayant donné procuration à Michel Seroux, Sylviane Evain ayant donné procuration à Richard Skowron, François Lefel ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Fabien Senaux ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Alain Bailleul ayant donné procuration à Etienne Duchateau, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration Gérard Bray.

Secrétaire de séance : Jacques Carpentier

Titre de la délibération : **Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ; lancement d'une consultation en vue de sélectionner un bureau d'études pour la réalisation du PCAET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu la loi ALUR du 24 Mars 2014,

Vu la loi égalité et citoyenneté du 22 décembre 2016,

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 5 Août 2009,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 Juillet 2010,

Vu la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015,

Vu l'article 118 de ladite loi,

Vu l'article L229-26 du Code de l'Environnement,

Vu le nombre d'habitants de la Communauté de Communes,

Vu l'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que depuis les lois Grenelle du 5 Août 2009 (loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) et du 12 Juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement), le législateur n'a sans cesse renforcé l'importance de la préservation et de la protection de l'environnement dans les politiques publiques.

Il précise également que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, confère in fine aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la responsabilité de devenir de vrais coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette loi qu'a été lancé l'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » dont la Communauté de Communes des 2 Sources et de l'Atrébatie ont été retenues par le Ministère de l'Environnement, à l'époque, comme territoires pilotes en matière d'expérimentation environnementale, de production d'énergie propre et de projet remarquable favorisant la protection de l'environnement.

Monsieur le Président précise également, que la loi n°2015992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié la gouvernance et le contenu des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), initialement élaborés par toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants et ne portant que sur le champ de compétences de cette collectivité, pour en faire un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et concernant tout le territoire de la collectivité.

Rappelant à l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, née de la fusion de la Communauté de Communes de l'Atrébatie, de La Porte des Vallées et des 2 Sources rassemble près de 34 000 habitants au 1er Janvier 2017, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois entre dans le champ d'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et qu'à ce titre, elle doit réaliser son Plan Climat Air Énergie Territorial.

Monsieur le Président rappelle que les obligations réglementaires fixent l'approbation dudit document au 31 Décembre 2018 comme le précise l'article L229-26 du Code de l'Environnement.

Les objectifs poursuivis par les PCAET sont définis à l'article Article L229-26 du Code de l'Environnement :

- *« les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;*
- *le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique ».*

Ainsi, le PCAET est composé, conformément à l'article R229-51 du Code de l'Environnement, des documents suivants :

- le diagnostic
- la stratégie territoriale,
- le programme d'actions,
- le dispositif de suivi et d'évaluation.

Enfin, l'article R229-53 du Code de l'Environnement précise que *« la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation ».*

Le Président propose dès lors, que dans l'objectif d'une participation active des acteurs et des habitants du territoire, la Communauté de Communes s'attachera à permettre :

- Le partage du diagnostic,
- La compréhension et l'appropriation des actions portées par le PCAET,
- La transmission d'observations et de propositions.

A cette fin, il est proposé que les modalités de concertation soient ainsi fixées :

- Information dans la presse locale,
- Information dans le magazine communautaire,
- Rubrique spécifique au PCAET sur le site internet de la Communauté de Communes permettant un accès aux éléments du dossier (diagnostic, projet de PCAET),
- Mise en place d'une adresse mail dédiée permettant au grand public d'adresser ses remarques,
- Toutes autres modalités de concertation qui s'avèreraient nécessaire dans le cadre de l'élaboration du document.

Monsieur le Président propose également la création d'un Comité de pilotage permettant le suivi et la mise en place de ce Plan Climat Air Énergie Territorial permettant d'associer les partenaires à l'élaboration du document. Il propose également le recours à un bureau d'études extérieur pour accompagner la collectivité dans la réalisation de ce document obligatoire.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité, et une abstention :

- de prescrire l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- de valider et mettre en œuvre les modalités de concertation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce document stratégique,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place une procédure de mise en concurrence et à signer tout acte y référent.

Une copie de la présente délibération sera adressée aux personnes publiques associées, à savoir :

- Le Préfet du Département du Pas-de-Calais,
- Le Préfet de la Région Hauts-de-France,
- Le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
- Le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Monsieur le Président de l'établissement public en charge du SCOT de la Région d'Arras,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais,
- Monsieur le Président d'Électricité de France,
- Madame la Président d'ENGIE,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale de l'Énergie.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales
26 SEP. 2017
ARRIVÉE

Le Président

Michel SEROUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/09/2017 et publication ou notification du 22/09/2017

Annexe 2 : Carte du périmètre de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

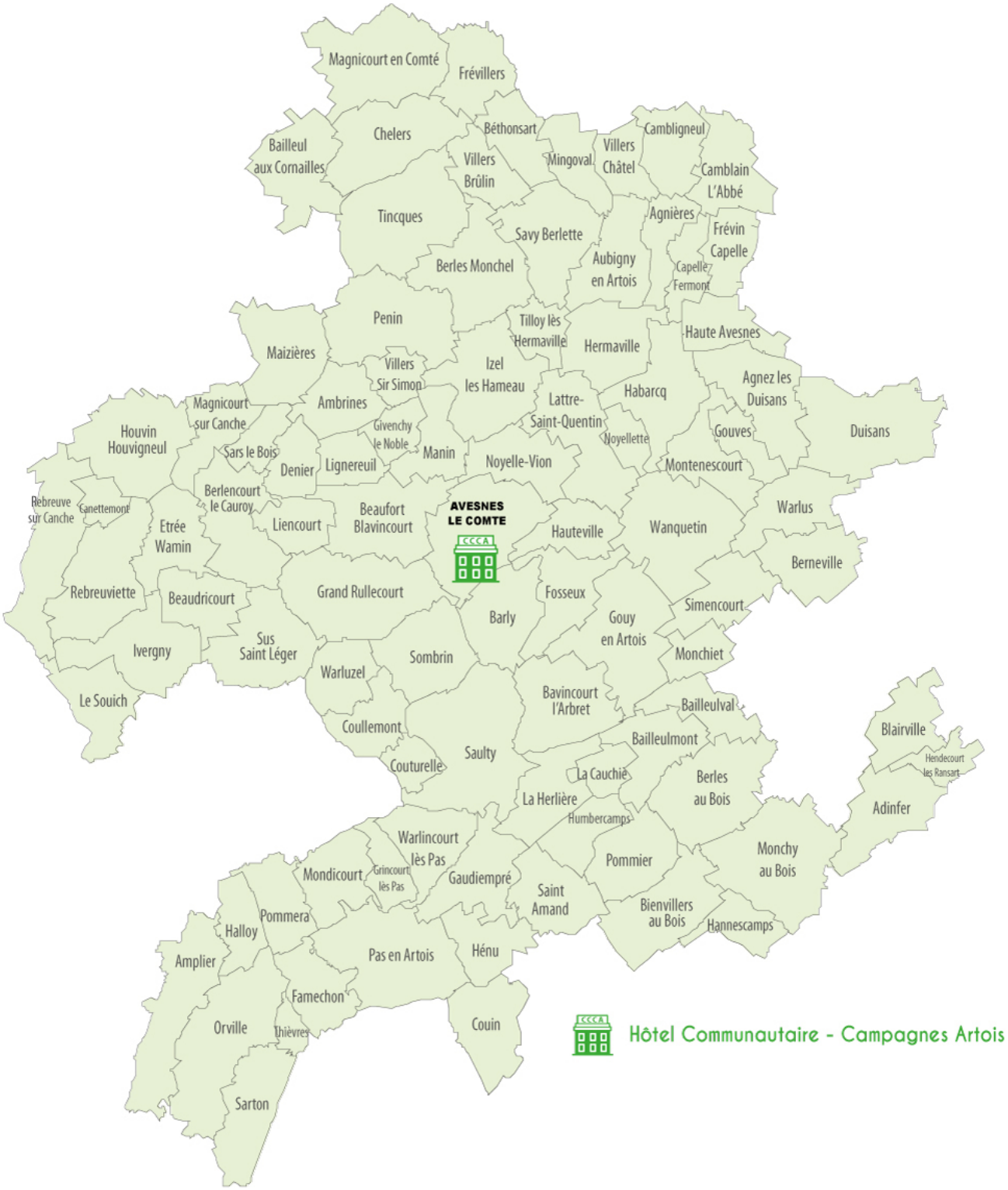

Annexe 3 : Délibération de la saisine de la CNDP

Envoyé en préfecture le 26/07/2019
Reçu en préfecture le 26/07/2019
Affiché le
ID : 062-200069482-20190718-D109_2019-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 18 juillet 2019

L'an 2019 et le 18 juillet à 19h, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, Président, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte, sur convocation du 10 juillet 2019
Date de la convocation : 10 juillet 2019
Date d'affichage : 10 juillet 2019
Délibération N° 18-07-2019 / N°109
Etaient présents les membres en exercice : 71
Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 12
Membres votants : 88
Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Mathieu Louis, Virginie Mansouri, Yann Desaulty, Maurice Soyez, Jacques Carpentier, Bruno Vermoote, Daniel Bouttemy, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Michel Bresson, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Benoit Gontier, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Laurent Nivel, Bernard Libessart, François Lefel, Magali Urbanac, Bernard Bottin, Xavier Normand.
Absents suppléés : Fabienne Catlin suppléée par Claudette Dhaussy, Lionel Cayet suppléé par Olivier Loridan, Pierre-Yves Delamarlière suppléé par Alain Hugot, Jean Michel Sauvage suppléé par Dominique Coppin, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj.
Absents excusés : Laurence Legrand, Régis Taffin, Arnaud Douchet
Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Christian Hutin, Michel Petit ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Philippe Capelle ayant donné procuration à Jean-Claude Level, Jean-Luc Leuiller ayant donné procuration à Jannick Bleuze,Arnaud Ricq ayant donné procuration à Michel Seroux, Nicolas Capron ayant donné procuration à Damien Bricout, Marie Bernard ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sylviane Evain ayant donné procuration à Christiane Déplanques, Nadine Vendeville ayant donné procuration à Pascal Coin, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Pierret Duez ayant donné procuration à Jean Monchy, Jean-Paul Lefebvre ayant donné procuration à Eric Caron.
Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Saisine d'un garant de la CNDP dans le cadre de la concertation préalable du Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, confère in fine aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la responsabilité de devenir de vrais coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.
C'est d'ailleurs dans ce cadre que par délibération en date du 14 Septembre 2017, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a prescrit l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Elle a mandaté le groupement V2r Ingénierie & Environnement et L & M associés, pour l'assister dans l'élaboration du PCAET et de son Évaluation Environnementale par décision N°21.2018 du président en date du 18 Octobre 2018.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET de nouvelles dispositions réglementaires en matière de concertation préalable ont été mises en place. La concertation préalable a été instaurée pour permettre au public de participer le plus en amont possible, à l'élaboration de projet, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement. Cette concertation est obligatoire dans la procédure d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Dans le cadre des PCAET, la concertation doit avoir lieu lorsque le diagnostic, les grands enjeux et grandes orientations sont définis mais avant que le programme d'actions ne soit déterminé. Le diagnostic territorial du PCAET des Campagnes de l'Artois est en cours d'élaboration.

Par conséquent, dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'organiser cette concertation préalable avec le public sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Ce choix de faire appel à un garant de la CNDP permettra de renforcer également la sécurité juridique de la procédure d'élaboration du PCAET.

Envoyé en préfecture le 26/07/2019
Reçu en préfecture le 26/07/2019
Affiché le
ID : 062-200069482-20190718-D109_2019-DE

Monsieur le Président précise que les prestations du garant sont intégralement rémunérées par la CNDP.

Après échanges, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Mettre en place la concertation préalable via un garant
- Solliciter la CNDP pour la nomination d'un garant.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette concertation préalable.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 18/07/2019 et publication ou notification du 18/07/2019

Annexe 4 : Instant com'

ENVIRONNEMENT : Séminaire de lancement Plan Climat Air Énergie Territorial

La **Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois** s'est engagée dans l'élaboration de son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).** A cette occasion, **Élus et acteurs du territoire** se sont **réunis lors d'un séminaire**, le **8 octobre dernier.** Cet atelier a permis d'entrer dans la phase de **réflexion de la finalité de ce PCAET** : Quels objectifs, quels enjeux, quelles actions et quels moyens. Un temps de concertation préalable s'ouvre. Il vise à **rendre accessible** le PCAET et a **recueillir les remontées** de tous les acteurs du territoire pour **l'enrichir.**
Pour le lancement officiel de cette concertation, **une réunion publique** est organisée le **Jeudi 17 Octobre 2019** à **17h30** à **l'Hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte. Venez contribuez à l'écriture de l'avenir de notre territoire** ! Toutes les **informations relatives à la concertation** sur : https://www.campagnesartois.fr/planclimat **Pour participer** : planclimat@campagnesartois.fr

Contact :Claire CALAIS - 03.21.220.200 - claire.calais@campagnesartois.fr - Alexia DUFOUR - alexia.dufour@campagnesartois.fr

Illustration 1: IC 106- Octobre 2019

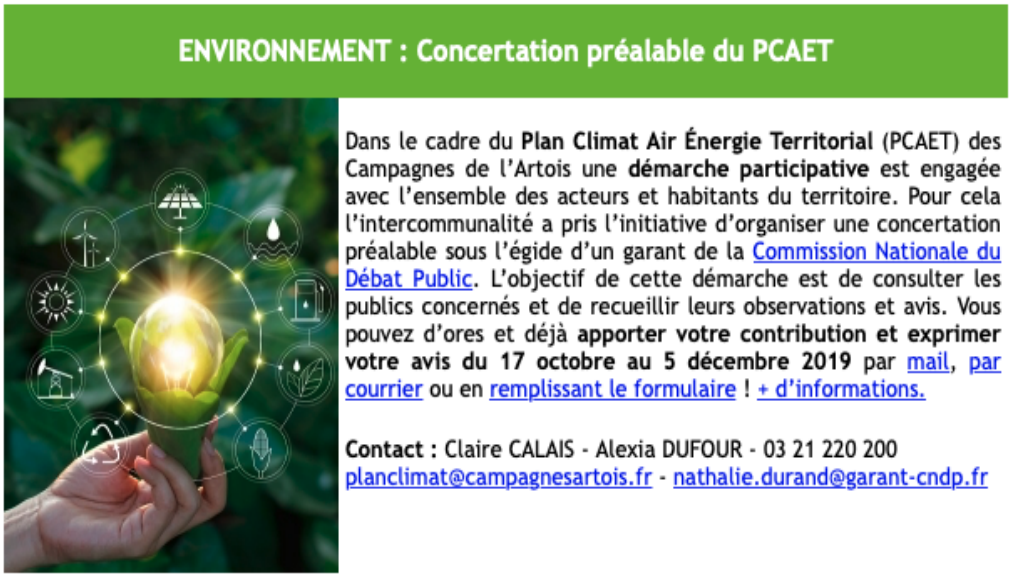

ENVIRONNEMENT : Concertation préalable du PCAET

Dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) des Campagnes de l'Artois une **démarche participative** est engagée avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Pour cela l'intercommunalité a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sous l'égide d'un garant de la Commission Nationale du Débat Public. L'objectif de cette démarche est de consulter les publics concernés et de recueillir leurs observations et avis. Vous pouvez d'ores et déjà **apporter votre contribution et exprimer votre avis du 17 octobre au 5 décembre 2019** par mail, par courrier ou en remplissant le formulaire ! + d'informations.

Contact : Claire CALAIS - Alexia DUFOUR - 03 21 220 200
planclimat@campagnesartois.fr - nathalie.durand@garant-cndp.fr

Illustration 2: C 107 – Octobre 2019

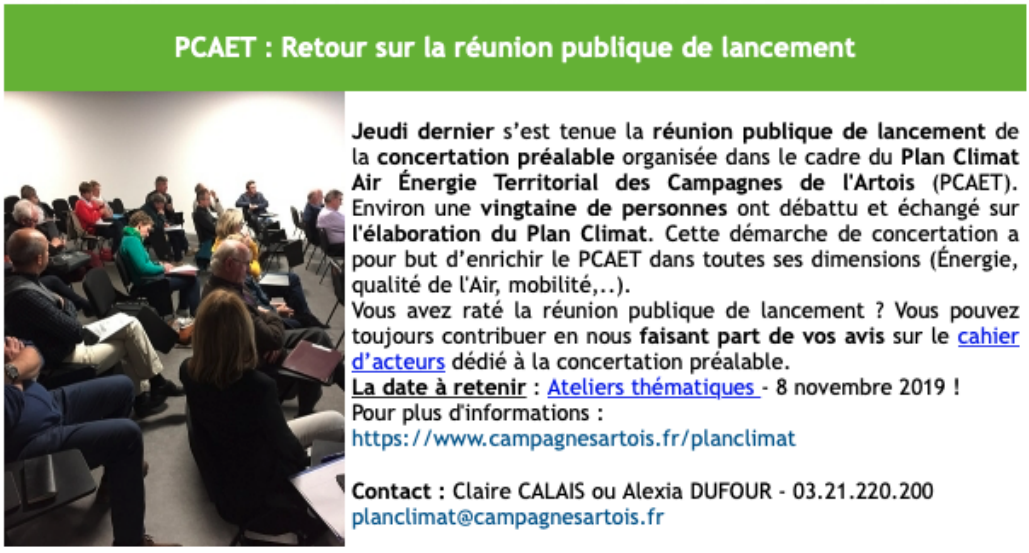

PCAET : Retour sur la réunion publique de lancement

Jeudi dernier s'est tenue la **réunion publique de lancement** de la **concertation préalable** organisée dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois** (PCAET). Environ une **vingtaine de personnes** ont débattu et échangé sur **l'élaboration du Plan Climat.** Cette démarche de concertation a pour but d'enrichir le PCAET dans toutes ses dimensions (Énergie, qualité de l'Air, mobilité,..).
Vous avez raté la réunion publique de lancement ? Vous pouvez toujours contribuer en nous **faisant part de vos avis** sur le cahier d'acteurs dédié à la concertation préalable.
La date à retenir : Ateliers thématiques - 8 novembre 2019 !
Pour plus d'informations :
https://www.campagnesartois.fr/planclimat

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03.21.220.200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 3: IC 108 – Octobre 2019

PCAET : Concertation préalable du Plan Climat Air Energie Territorial !

Dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET), les Campagnes de l'Artois organisent une **concertation préalable avec garant pour son PCAET.** Cette **concertation préalable** a pour but de recueillir des contributions pour **définir les axes prioritaires et les objectifs du Plan Climat Air Énergie du territoire.** Nous vous proposons d'échanger sur ce sujet lors d'**ateliers thématiques organisés le 8 Novembre 2019 à partir de 13h30 à l'Hôtel Communautaire des Campagnes de l'Artois.** Vous pouvez d'ores et déjà apporter votre contribution et exprimer votre avis sur le site internet et par mail à planclimat@campagnesartois.fr ou nathalie.durand@garant-cndp.fr.

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03 21 220 200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 4: IC 109 – Octobre 2019 / IC 110 -Novembre 2019

PCAET : Retour sur les ateliers thématiques du 8 novembre

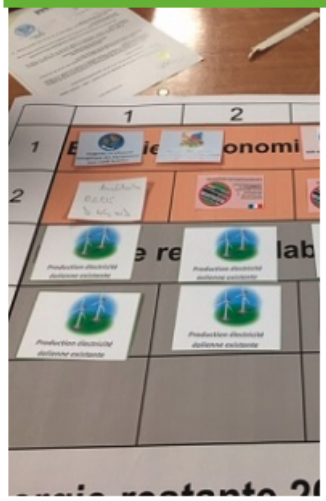

Le 8 Novembre se sont tenus les ateliers thématiques du **Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois (PCAET)** organisés dans le cadre de la concertation préalable. Environ une quarantaine de personnes ont pu échanger et débattre sur différentes thématiques tels que l'agriculture, les énergies renouvelables ou encore la mobilité... Cette démarche a pour but d'enrichir et de nourrir le PCAET dans toutes ses dimensions. Nous attendons vos contributions via le cahier d'acteurs dédié à la concertation préalable **jusqu'au 5 décembre inclus !**
Réunion de clôture de la concertation préalable, le 5 décembre 2019 à 17h30 à l'Hôtel Communautaire des Campagnes de l'Artois. En savoir +

Pour plus d'informations :
https://www.campagnesartois.fr/planclimat
Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03 21 220 200 - planclimat@camapgnesartois.fr
Nathalie DURAND - Garante de la CNDP nathalie.durand@garant-cndp.fr

Illustration 5: IC 111 - Novembre 2019

PCAET : Bilan de la concertation

La **concertation préalable avec garant pour l'élaboration du PCAET se poursuit.** Cette concertation préalable doit recueillir les contributions qui entreront dans la définition **des axes prioritaires et des objectifs du Plan Climat Air Énergie du territoire.** Après 7 semaines d'échanges autour des objectifs et des ambitions du PCAET, nous sommes arrivés aux termes de la concertation et nous vous proposons de venir contribuer une nouvelle fois lors de l'atelier **de clôture organisé le 5 Décembre 2019 à 17h30 à l'Hôtel communautaire des Campagnes de l'Artois.** Vous pouvez nous faire part de vos avis **jusqu'au 5 décembre inclus** sur le site internet https://www.campagnesartois.fr/planclimat et à l'adresse mail planclimat@campagnesartois.fr ou nathalie.durand@garant-cndp.fr

Contact : Alexia DUFOUR ou Claire CALAIS - 03 21 220 200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 6: IC 112 – Novembre 2019 / IC 113 – Novembre 2019

PCAET : Retour sur la réunion de clôture

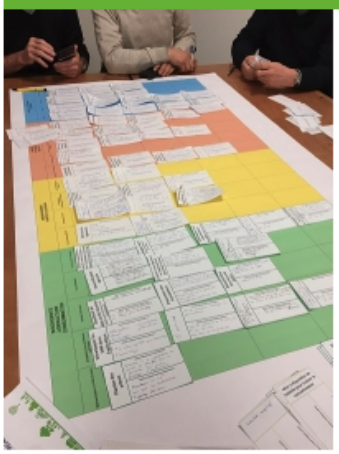

Jeudi dernier s'est tenue la **réunion publique de clôture** de la **concertation préalable** organisée dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois** (PCAET). Environ une trentaine **de personnes** ont assisté au **bilan de sept semaines d'échange constructif**. Cette démarche de concertation va permettre **d'enrichir le PCAET** dans **toutes ses dimensions** (Énergie, qualité de l'Air, mobilité,..). La concertation préalable est terminée mais le Plan Climat des Campagnes de l'Artois continue ! Pour **tout savoir sur la suite des évènements**, vous pouvez **vous tenir informé sur notre site internet** : https://www.campagnesartois.fr/planclimat Vous pouvez toujours contribuer en nous **faisant part de vos avis** par le biais du formulaire disponible sur le site ci-dessus.

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03.21.220.200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 7: IC 115 -Décembre 2019

PCAET : Bilan de la concertation

La **concertation préalable avec garant pour l'élaboration du PCAET se poursuit**. Cette concertation préalable doit recueillir les contributions qui entreront dans la définition **des axes prioritaires et des objectifs du Plan Climat Air Énergie du territoire**. Après 7 semaines d'échanges autour des objectifs et des ambitions du PCAET, nous sommes arrivés aux termes de la concertation et nous vous proposons de venir contribuer une nouvelle fois lors de l'atelier **de clôture organisé le 5 Décembre 2019 à 17h30 à l'Hôtel communautaire des Campagnes de l'Artois.** Vous pouvez nous faire part de vos avis **jusqu'au 5 décembre inclus** sur le site internet https://www.campagnesartois.fr/planclimat et à l'adresse mail planclimat@campagnesartois.fr ou nathalie.durand@garant-cndp.fr

Contact : Alexia DUFOUR ou Claire CALAIS - 03 21 220 200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 8: IC 122 – Février 2020

Annexe 5 : Article Facebook

Illustration 9: Article Facebook – 2 octobre 2019

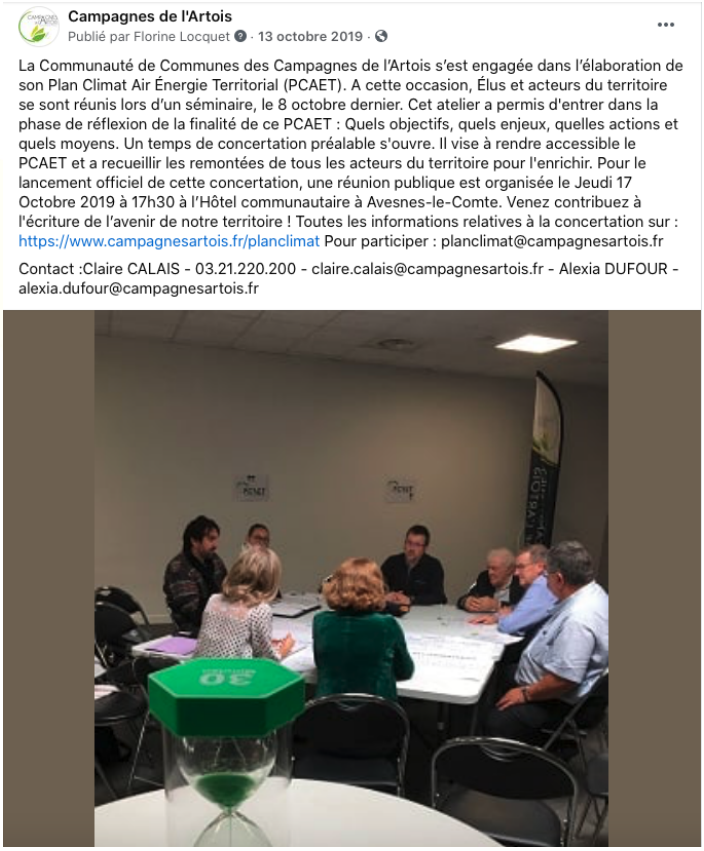

Illustration 10: Article Facebook 13 Octobre 2019

Campagnes de l'Artois
Publié par Florine Locquet · 17 octobre 2019 ·

Actuellement en cours de réalisation, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) des Campagnes de l'Artois est un outil de coordination de la transition énergétique. Il se veut co-constructif avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Pour cela l'intercommunalité a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sous l'égide d'un garant de la Commission Nationale du Débat Public. L'objectif de cette démarche est de consulter les publics concernés et de recueillir leurs observations et avis sur l'élaboration du PCAET.
Un lancement officiel pour la concertation préalable est organisé le jeudi 17 octobre à 17h30 à l'Hôtel communautaire des Campagnes de l'Artois.
Vous pouvez d'ores et déjà apporter votre contribution et exprimer votre avis lors ce temps de concertation prévu du 17 octobre au 5 décembre 2019.
Pour participer : en remplissant le formulaire : https://forms.gle/cWEG3zYEE47GvJoeA
Par mail :
planclimat@campagnesartois.fr
nathalie.durand@garant-cndp.fr
Par courrier :
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
Plan Climat Air Énergie Territorial
1050 Avenue François Mitterrrand
62810 AVESNES LE COMTE

Madame Nathalie DURAND
Commission Nationale de Débat Public
244 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Pour plus d'informations :
https://www.campagnesartois.fr/planclimat

Contact : Claire CALAIS - claire.calais@campagnesartois.fr
Alexia DUFOUR - alexia.dufour@campagnesartois.fr
03.21.220.200 – planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 11: Publication Facebook 17 Octobre 2019

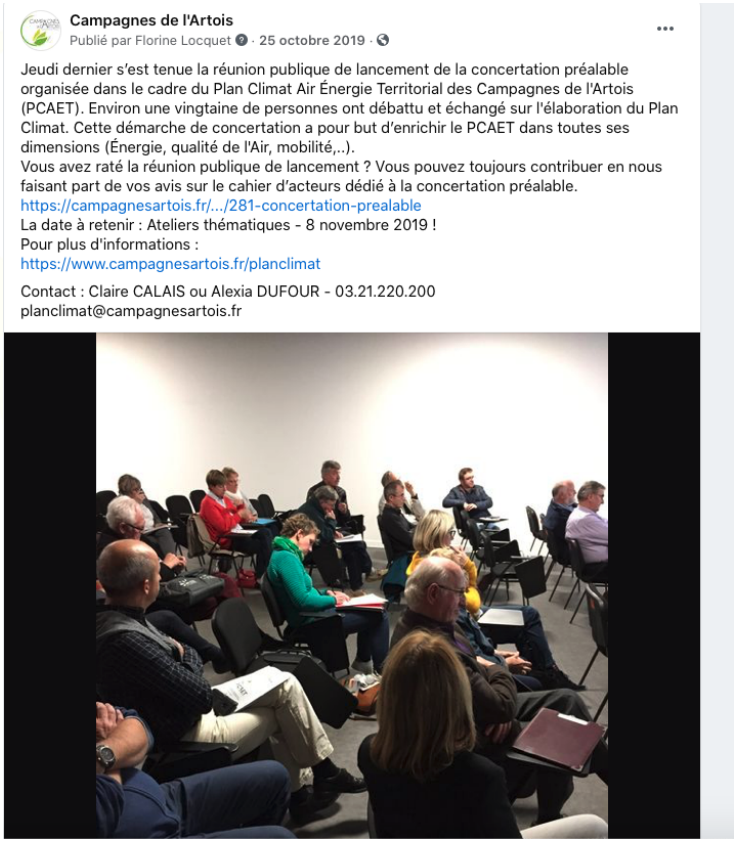

Campagnes de l'Artois
Publié par Florine Locquet · 25 octobre 2019 ·

Jeudi dernier s'est tenue la réunion publique de lancement de la concertation préalable organisée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois (PCAET). Environ une vingtaine de personnes ont débattu et échangé sur l'élaboration du Plan Climat. Cette démarche de concertation a pour but d'enrichir le PCAET dans toutes ses dimensions (Énergie, qualité de l'Air, mobilité,..).
Vous avez raté la réunion publique de lancement ? Vous pouvez toujours contribuer en nous faisant part de vos avis sur le cahier d'acteurs dédié à la concertation préalable.
https://campagnesartois.fr/.../281-concertation-prealable
La date à retenir : Ateliers thématiques - 8 novembre 2019 !
Pour plus d'informations :
https://www.campagnesartois.fr/planclimat

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03.21.220.200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 12: Publication Facebook 25 Octobre 2019

Campagnes de l'Artois
Publié par Florine Locquet · 2 novembre 2019 ·

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), les Campagnes de l'Artois organisent une concertation préalable avec garant pour son PCAET. Cette concertation préalable a pour but de recueillir des contributions pour définir les axes prioritaires et les objectifs du Plan Climat Air Énergie du territoire. Nous vous proposons d'échanger sur ce sujet lors d'ateliers thématiques organisés le 8 Novembre 2019 à partir de 13h30 à l'Hôtel Communautaire des Campagnes de l'Artois. Vous pouvez d'ores et déjà apporter votre contribution et exprimer votre avis sur le site internet https://www.campagnesartois.fr/planclimat et par mail à planclimat@campagnesartois.fr ou nathalie.durand@garant-cndp.fr.

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03 21 220 200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 13: Publication Facebook 2 Novembre 2019

Illustration 14: Publication Facebook 22 Novembre 2019 / 1 décembre 2019

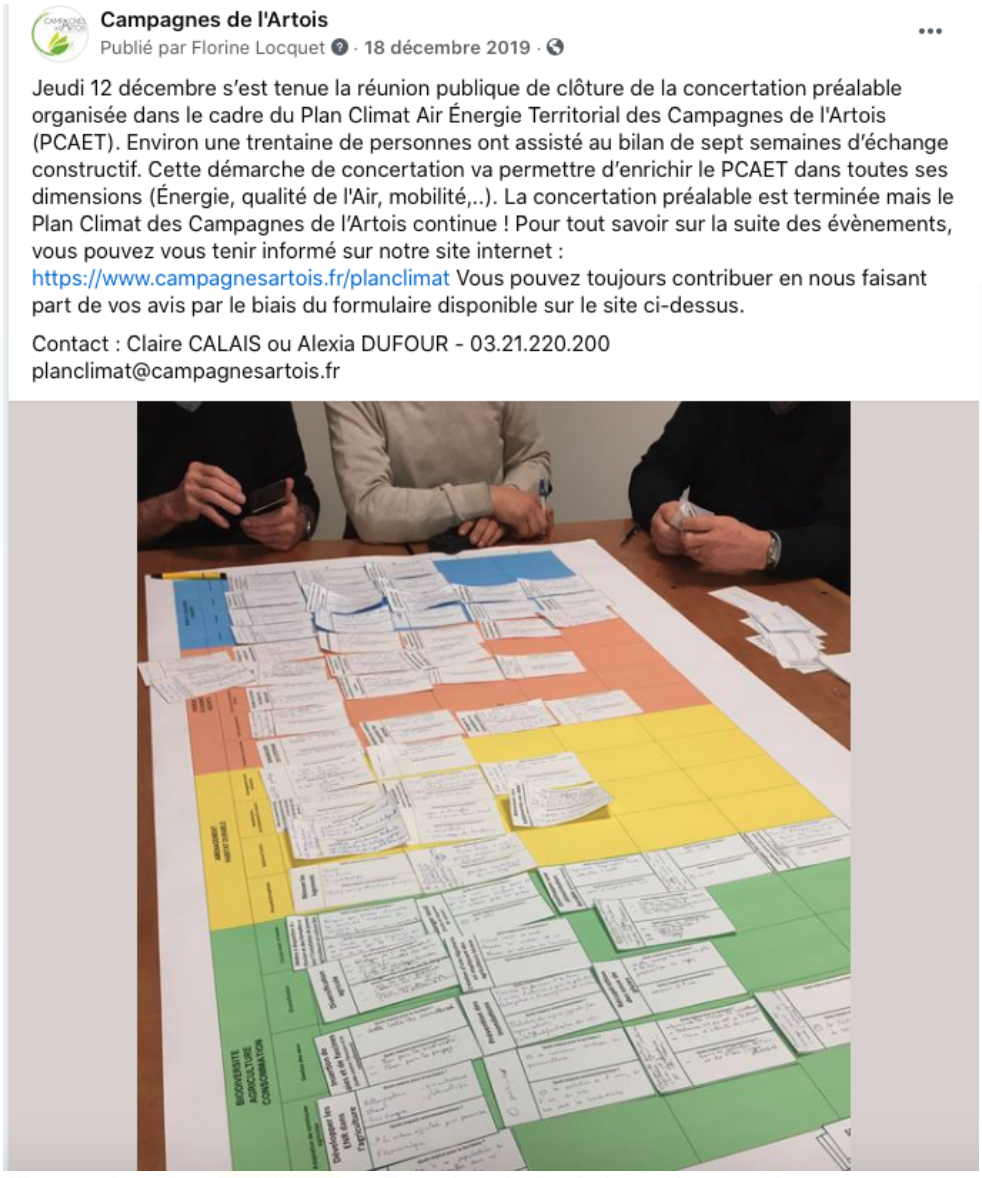

Campagnes de l'Artois
Publié par Florine Locquet · 18 décembre 2019 ·

Jeudi 12 décembre s'est tenue la réunion publique de clôture de la concertation préalable organisée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois (PCAET). Environ une trentaine de personnes ont assisté au bilan de sept semaines d'échange constructif. Cette démarche de concertation va permettre d'enrichir le PCAET dans toutes ses dimensions (Énergie, qualité de l'Air, mobilité,..). La concertation préalable est terminée mais le Plan Climat des Campagnes de l'Artois continue ! Pour tout savoir sur la suite des évènements, vous pouvez vous tenir informé sur notre site internet : https://www.campagnesartois.fr/planclimat Vous pouvez toujours contribuer en nous faisant part de vos avis par le biais du formulaire disponible sur le site ci-dessus.

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03.21.220.200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 15: Publication Facebook 18 Décembre 2019

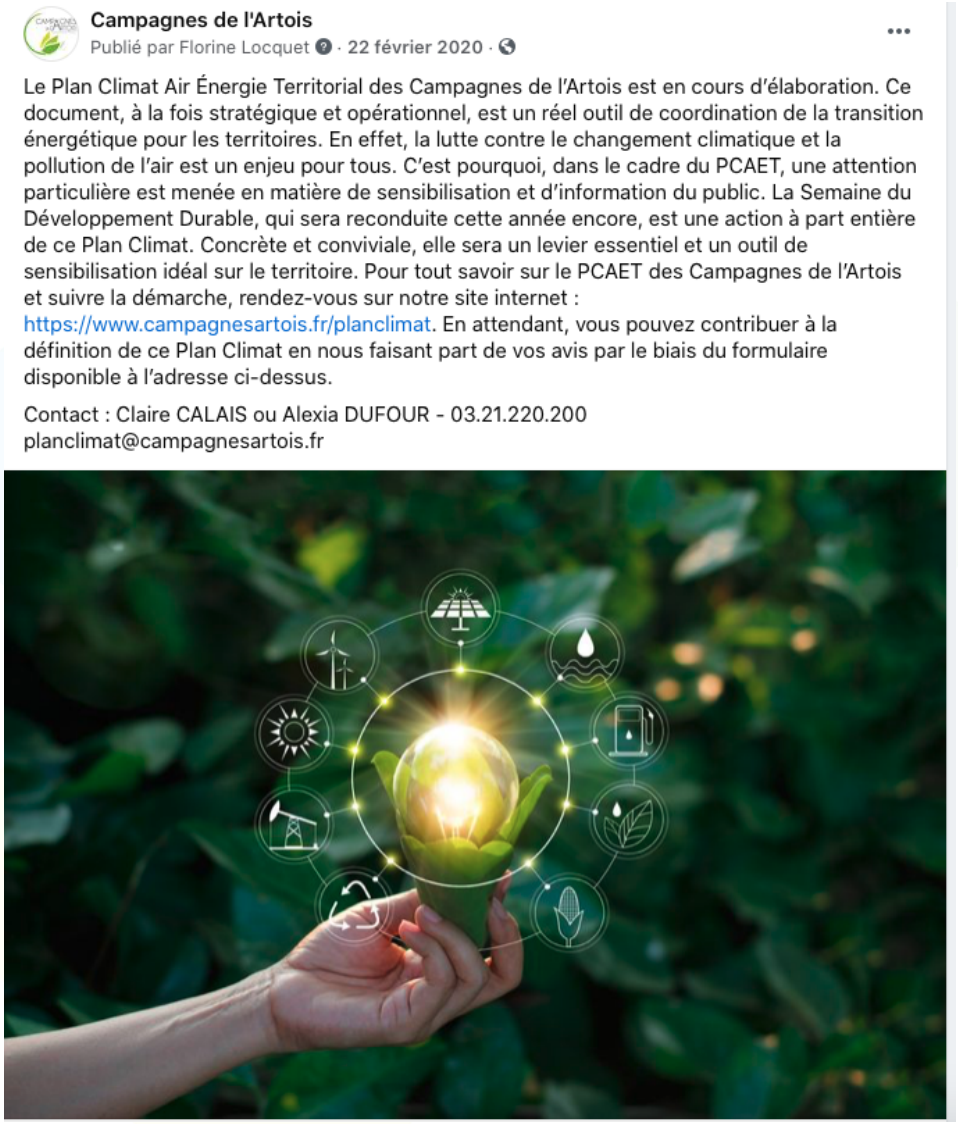

Campagnes de l'Artois
Publié par Florine Locquet · 22 février 2020 ·

Le Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois est en cours d'élaboration. Ce document, à la fois stratégique et opérationnel, est un réel outil de coordination de la transition énergétique pour les territoires. En effet, la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air est un enjeu pour tous. C'est pourquoi, dans le cadre du PCAET, une attention particulière est menée en matière de sensibilisation et d'information du public. La Semaine du Développement Durable, qui sera reconduite cette année encore, est une action à part entière de ce Plan Climat. Concrète et conviviale, elle sera un levier essentiel et un outil de sensibilisation idéal sur le territoire. Pour tout savoir sur le PCAET des Campagnes de l'Artois et suivre la démarche, rendez-vous sur notre site internet : https://www.campagnesartois.fr/planclimat. En attendant, vous pouvez contribuer à la définition de ce Plan Climat en nous faisant part de vos avis par le biais du formulaire disponible à l'adresse ci-dessus.

Contact : Claire CALAIS ou Alexia DUFOUR - 03.21.220.200
planclimat@campagnesartois.fr

Illustration 16: Publication Facebook 22 Février 2020

Annexe 6 : Journal communautaire

ENVIRONNEMENT

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Déjà engagée dans la démarche "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) comme territoire pilote en matière d'expérimentation environnementale, de production d'énergie propre et de projet remarquable, elle vise aujourd'hui à mettre en place sur l'intercommunalité, une politique en matière de transition énergétique.

La loi relative à la Transition Énergétique (TECV) confie aux intercommunalités, l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territorial afin d'en faire des artisans de la Transition Énergétique.

QU'EST CE QU'UN PCAET ?

PCAET
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Le PCAET est une démarche territoriale de Développement Durable à la fois stratégique et opérationnelle.

C'est un document qui s'inscrit sur une durée de 6 an. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce document a pour but d'agir, à l'échelle locale, sur des problématiques climat-air-énergie, à savoir :

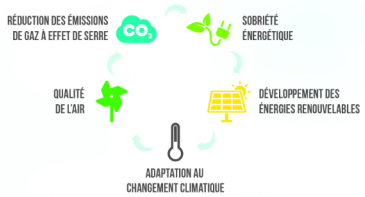

COMMENT S'ARTICULE LE PCAET ?

MOBILISATION ET CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

QUI EST CONCERNÉ ?

Nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Le PCAET doit intégrer toutes les activités et mobiliser tous les acteurs du territoire, publics et privés (les élus, les citoyens, les entreprises, les associations,...) tout au long de la démarche.

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 5 JOURS, 5 THÉMATIQUES

En octobre, l'intercommunalité organisera une semaine du Développement Durable sur 5 jours et 5 thématiques (environnement, mobilité, gestion des déchets, ...)

À cette occasion, un large choix d'événements (visites, activités sportives, conférences, expositions, actions pédagogiques,...) sera proposé au grand public et aux acteurs du territoire afin de les sensibiliser aux enjeux du développement durable. Programme disponible dès la rentrée de septembre.

CONTACT

Claire CALAIS (Développement durable) : 03.21.220.200 - planclimat@campagnesartois.fr
www.campagnesartois.fr > Préserver

CAMPAGNES de l'ARTOIS Communauté de Communes
V2R INGÉNIERIE & ENVIRONNEMENT
letm associés

Annexe 7 : Journaux locaux

La com de com des Campagnes de l'Artois a lancé sa concertation préalable au Plan climat

Élus, agriculteurs, actifs et retraités ont proposé des actions à mettre en place concrètement.

6215.

AVESNES-LE-COMTE. Jeudi, une trentaine de personnes se sont réunies au siège de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour le lancement de la concertation du Plan climat. Durant plus de deux heures, chacun a pu s'exprimer et donner son avis sur quatre thématiques.

La com de com des Campagnes de l'Artois, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, a l'obligation de réaliser un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Conscients de la nécessité d'agir collectivement face aux changements climatiques, les élus ont décidé de le mettre en place. Pour cela, la collectivité a saisi la commission nationale de débat public, sous l'égide d'un garant.

Le plan local air énergie territorial est une démarche de développement durable à la fois stratégique et opérationnelle. Ses objectifs portent sur la maîtrise des consommations d'énergie ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; la production et la consommation d'énergies renouvelables ; la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. Ces thématiques ont nourri les débats pendant plus de deux heures. Élus, agriculteurs, actifs et retraités ont proposé des actions concrètes.

FLORILÈGE DE PROPOSITIONS

« Il faut utiliser les ressources de notre territoire comme le bois, et supprimer l'usage de fioul car nous sommes dépendants de l'énergie fossile. On doit être autonome. »

« Replantons et développons des haies assez larges, qui seront à terme également une ressource bois énergie. »

« Il faut mener une réflexion sur la méthanisation, et qu'elle soit bien conduite. Elle aura alors ton son sens. »

« Pour faire face aux inondations, favorisons l'infiltration de l'eau dans la terre quand on construit de nouvelles habitations. »

« Pour éviter les coulées de boue, construisons des bassins de rétention et des fossés redondants. »

« Créons un BlablaCar local pour organiser un système de covoiturage pour aller sur Arras. »

« Faisons encore plus de voies destinées à rouler à vélo. »

CH. HAUTECOEUR (*CLP*)

La concertation préalable est fixée à sept semaines, jusqu'au 7 décembre. Pour faire des observations et propositions : Campagnes de l'Artois, Plan climat air énergie territorial, 1050 avenue François-Mitterrand 62810 Avesnes-le-Comte ; ou sur le site internet www.campagnesartois.fr/planclimat.

Illustration 17: Article de journal La Voix du Nord - 23 Octobre 2019

- Réservé aux

Abonnés

Quels enjeux majeurs pour les Campagnes de l'Artois face à l'emballement climatique ?

Soumises à l'élaboration d'un Plan climat air-énergie territorial (PCAET), les Campagnes de l'Artois, par le biais d'un cabinet d'études, ont présenté il y a quelques jours leur diagnostic. Et le traitement potentiel à suivre pour entrer en voie de guérison.

Aline Chartrel | 04/11/2019

Les pratiques agricoles devront être repensées, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). PHOTO ILLUSTRATION PASCAL BONNIERE - VDNPQR

Le transport

Le constat. Celui des marchandises pèse 10 %, celui des personnes 25 %. Autant dire que le transport remporte la palme d'or de la consommation énergétique sur le territoire. Sans surprise, la voiture représente plus de 90 % de la facture.

Les pistes. Encourager l'autopartage et les modes de déplacement doux. Les Campagnes de l'Artois ont prévu d'installer **trois bornes de recharge électrique (https://www.lavoixdunord.fr/274832/article/2017-12-05/un-apres-le-gros-lot-quid-du-million-d-euros-voue-propulser-des-projets-ecolos)** (Aubigny, Avesnes et Tincques) et deux aires de covoiturage sont déjà aménagées (Aubigny et Avesnes).

Le résidentiel

Le constat. Il synthétise à lui seul 33 % de la consommation. Le grand coupable, c'est le chauffage, avec l'emploi de systèmes faisant la part belle aux énergies fossiles, et notamment du fioul. Le parc de logements est rarement de première jeunesse, symptomatique des vilaines passoires énergétiques de nos campagnes.

Les pistes. Développer le recours aux énergies renouvelables, inviter les habitants à plus de sobriété et les aider à rénover leur logement. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (ou OPAH) est à ce titre déployée **sur le territoire des ex-2 Sources (https://www.lavoixdunord.fr/264932/article/2017-11-17/quatre-chiffres-eloquents-sur-les-aides-aux-economies-d-energie-la-preuve-par-l)**.

L'agriculture

Le constat. Si elle ne compte que pour 11 % de l'énergie consommée, son bilan est bien moins glorieux en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Première marche du podium avec 40 %.

Les pistes. Elles sont au nombre de quatre : réduire l'usage de fertilisants, valoriser les résidus agricoles, promouvoir des pratiques culturales et d'élevage moins émettrices de gaz à effet de serre, et développer l'approvisionnement local en circuit court.

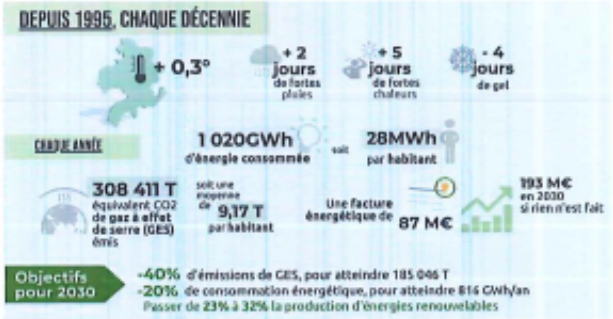

Illustration 18: Article de La Voix du Nord sur « Quels enjeux pour les Campagnes de l'Artois face à l'emballement climatique